

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-152

Le conseil d'administration s'est réuni le 25 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 14 septembre 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;  
VU les statuts de l'Université ;  
VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 2 juillet 2018.

**Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P1.2 : Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée**  
**Exposé de la décision :**

**Problématique :** L'université demande la création du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. Il s'agit de la création d'un nouveau métier, qui est un métier intermédiaire dans le soin, le concept étant la pratique avancée en sciences infirmière. Le but étant de développer une formation à un niveau Master et qui a pour objectif d'améliorer la qualité des soins en adaptant les rôles des infirmiers aux besoins évolutifs de la population et à la nécessité de promouvoir le travail en multidisciplinarité et interprofessionnalité. Ce type de métier existe déjà depuis une dizaine d'années dans d'autres pays et était en discussion depuis un certain temps en France. Ce dossier a mis du temps à évoluer mais est enfin finalisé : le Ministère a fait le choix d'envoyer d'ores et déjà les projets aux universités pour qu'elles soient en mesure d'ouvrir leurs formations à la rentrée 2018. Une dizaine d'universités a travaillé sur ce projet pour ouvrir des formations avec des maquettes pertinentes.

Il s'agit d'un diplôme d'Etat qui confère le grade de Master et qui forme à trois mentions : polypathologies et préventions en soins courants ; maladies rénales ; hémato-oncologie. D'autres mentions devraient être créés par la suite, notamment santé mentale et psychiatrie. Ce diplôme fonctionne sur deux années de Master avec une première année de tronc commun sur l'ensemble des compétences puis une année spécialisée par mention sur un modèle assez similaire à de nombreux Masters de recherche.

**Proposition de décision soumise au Conseil :** il est proposé aux Conseillers de confirmer la demande de création d'un Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée à Paris Descartes (Faculté de Médecine). La CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 30 Abstentions : 00 Votes exprimés : 30 Contre : 00 Pour : 30</p>
--

Fait à Paris, le 09 OCT. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*